

Gérer le personnel au quotidien dans une entreprise artisanale du bâtiment

Durée : 3 jours (21 heures)

Public concerné :

- Chef d'entreprise, conjoint(e)s et salariés chargés de l'embauche et du suivi des salariés dans une entreprise artisanale du bâtiment

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formatrice spécialiste de la paie et de la gestion des ressources humaines dans une entreprise artisanale du bâtiment, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Formation présentielle articulée autour de phases théoriques illustrées par des cas concrets et d'échanges entre participants
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Acquérir les données de base de la législation sociale et de la convention collective Bâtiment ou Travaux Publics
- Appréhender le cadre juridique afin de l'appliquer à l'embauche, au contrat de travail, à la rémunération, à la durée du travail.

Contenu pédagogique :

■ **Gérer l'information circulant dans l'entreprise :**

- Catégoriser et hiérarchiser l'information circulant, par canal
- Les appels téléphoniques : traçabilité et suivi.

■ **Les sources du droit du travail et les obligations de l'employeur :**

- Les sources du droit du travail
- Les obligations légales et conventionnelles
- Les obligations en matière d'hygiène, sécurité et santé
- Les différents interlocuteurs externes
- Les obligations en matière de représentativité (organiser les élections, entretenir de bonnes relations avec les représentants)
- Le règlement intérieur.

■ **Le contrat de travail :**

- Les nouvelles obligations à l'embauche
- Les aides et exonérations
- Le contrat de travail (CDD, temps partiel, CDI, CDI de chantier)
- Clauses spécifiques
- Les modifications du contrat de travail ou changement des conditions de travail.

■ **Vie du contrat de travail :**

- Classification – rémunération
- Indemnités dans le BTP
- Les suspensions du contrat de travail (maladie, accident...)
- Autres absences (congrés payés, événements familiaux...) et leur incidence
- Permettre l'évolution du salarié dans l'entreprise.

■ **Rupture du contrat de travail et pouvoir disciplinaire :**

- Les sanctions
- Les procédures disciplinaires
- La fin de contrat autre que disciplinaire
- La fin de contrat disciplinaire
- Le contentieux disciplinaire.